



Association Française du Cheval Arabe Shagya et du Demi-Sang Shagya
Association loi 1901

PV AGO AFCAS - 29 mai 2026

Visioconférence Zoom du vendredi 29 mai 2026

Membres présents : Claude Betton, Claire Boyer, Nathalie Cachacou, Jimmy Duny, Christiane Géry, Richard Clauss, Sandra Mazzoni, Mélodie Bobineau, Michèle et Matthieu Philippe, Valérie du Retail, Marc Bocquier, Emmanuelle Patry.

Pouvoirs : Patricia Langlet, Jade Cachacou, Charles Tardy

Ouverture de la séance à 18h00

.....

Modification du règlement intérieur

Christiane Géry, présidente de l'AFCAS, prend la parole

Dans la cadre du contrôle pédagogique des organismes de sélection mené par l'IFCE depuis décembre 2025, dans le contexte réglementaire de la RZUE 2016/1012 et CRPM livre V Chapitre III, des modifications du Règlement Intérieur (RI) et du programme de sélection sont à entériner en AGO, conformément à nos statuts. Le quorum n'est pas nécessaire.

Le contrôle au niveau de l'IFCE oblige à la mise en place d'une commission des litiges qui manque actuellement dans notre RI. Au cours de la vie de l'association, des litiges entre adhérents ou entre deux OS sur même concours, par exemple, peuvent toujours apparaître. Le problème de leur gestion est à intégrer dans notre Règlement intérieur. Les articles K et L du RI définissent le rôle de l'AFCAS en tant qu'OS et la commission des litiges.

Cette commission sera constituée d'un membre du CA et deux autres membres actifs volontaires. Elle aura pour rôle d'entendre les parties différentes, de les concilier avant de statuer sur une sanction possible pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Un accord amiable est bien sûr à privilégier. La procédure devra être rapide.

Les membres actifs qui adhèrent participent à l'élaboration des textes en votant. L'AFCAS est tenue de tenir informé les personnes qui élèvent des shagyas mais qui n'adhèrent pas.

⇒ *Vote à main levée pour l'ajout des article K et L au RI : approuvé à l'unanimité*



Association Française du Cheval Arabe Shagya et du Demi-Sang Shagya
Association loi 1901

Modification du Programme de Sélection pour la monte 2027

- Proposition du **contrôle de performance** déléguée à la SHF

L'affiliation de l'AFCAS à la SHF est désormais effective, il convient de l'indiquer dans le programme de sélection. Les fiches de jugement lors des sessions d'approbation / confirmation vont être stockées par la SHF et pourront être utilisées comme matériaux de recherche à l'avenir.

- Définition **d'indicateurs de sélection**

Nous n'en avons pas jusqu'à présent

Quatre indicateurs sont proposés :

- nombre de naissances,
- nombre d'étalons approuvés,
- nombre de juments confirmées,
- nombre de chevaux importés.

Ils doivent être présentés en AG une fois par an. Les chiffres à récupérer tous les ans auprès du SIRE

- Proposition de l'**autorisation du transfert d'embryon**
- Réintroduction de notion de **DSA facteur de Shagya**

Difficultés administratives de gestion de certains dossiers IFCE lorsque certains chevaux sont mal inscrits à la naissance. Cette réintroduction permettrait de rattraper les erreurs de déclaration de livre généalogique notamment lorsque les poulains sont inscrits en DSA alors qu'ils sont Shagyas plein papiers.

- Modification des critères de **sélection des entiers** se présentant à l'approbation : en endurance, passage à 2 classements en épreuves 80km.

⇒ *Vote à main levée pour les modifications du programme de sélection : approuvé à l'unanimité*



Association Française du Cheval Arabe Shagya et du Demi-Sang Shagya
Association loi 1901

Questions :

- La SHF vient d'accepter de gérer tous les chevaux de race locales (régionaux, ânes...).
FERL : fédération races locales (chevaux lourds). Des épreuves montées de qualification loisir, circuit officiel local, seront mises en place. Nous pouvons y prendre part avec nos Shagyas. Les concours d'élevage France Endurance, sont également ouverts à nos Shagyas comme tous les autres concours officiels SHF. La finale SHF endurance se courra cette année à Julliangé. Le souhait serait de pérenniser l'endroit.

- Claude Betton questionne sur une possible confirmation dans les Deux Sèvres

Réponse de Christiane Gély : Une session est envisagée à l'île d'Oléron en 2027.

Des demandes ont été déposées dans le nord-est (Ardennes), l'organisation d'une session dans cette partie de la France serait à privilégier dans les prochaines prévisions.

La séance est close à 19h30

Secrétaire, Claire Boyer

Présidente, Christiane Gély